Envoyé en préfecture le 26/06/2026
Reçu en préfecture le 26/06/2026
Publié le
ID : 022-212201990-20260619-20260060-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE PLEUMEUR - GAUTIER

Date de convocation : 13 juin 2026 Nombre de conseillers : En exercice : 15 Présents : 12 Votants : 15 **Quorum atteint**	L'an deux mille vingt-six, le dix-neuf juin à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur LE MOULLEC Frédéric, Maire Etaient présents : Madame BOBONY Annaïg, Madame BOURDOISEAU Sindy, Madame CALLEC Angélique, Madame CLENET Véronique, Monsieur FAISANT Gurvan, Monsieur L'ANTHOËN Jérémie, Monsieur LE MOULLEC Frédéric, Monsieur LE ROUZÈS Benoît, Madame LE TIRANT Christine, Monsieur RENAUD François, Monsieur TERRIEN Yannick, Monsieur TRÉHIOU Mickaël
	Absents : Représentés : Madame CORNILLAULT Annabelle : procuration à Madame LE TIRANT Christine Monsieur LE GUEN François : procuration à Monsieur TERRIEN Yannick Madame LOUTOUFI Céline : procuration à Monsieur LE ROUZÈS Benoît Non-représentés :
Secrétaire de séance	Monsieur FAISANT Gurvan
Assistait également	Madame HENRY Anne-Hélène, Secrétaire de Mairie

Désignation d'un Conseiller Municipal Correspondant Incendie et Secours

Envoyé en préfecture le 26/06/2026
Reçu en préfecture le 26/06/2026
Publié le
ID : 022-212201990-20260619-20260060-DE

En application de l'article 13 de la loi du 25 novembre 2021 citée en référence, le décret n°2022-1091 du 29 juillet 2022 complète le code de la sécurité intérieure par un nouvel article, l'article D.731-14.

En vertu de cette nouvelle disposition, le correspondant incendie et secours est désigné par le Maire parmi les adjoints ou les conseillers municipaux.

Les communes ont jusqu'au 1er septembre 2026 pour se mettre en conformité.

Dans le cadre de ses missions d'information et de sensibilisation des habitants et du conseil municipal, ce correspondant peut, sous l'autorité du maire :

- participer à l'élaboration et la modification des arrêtés, conventions et documents opérationnels, administratifs et techniques du service local d'incendie et de secours qui relèvent, le cas échéant, de la commune ;
- concourir à la mise en œuvre des actions relatives à l'information et à la sensibilisation des habitants de la commune aux risques majeurs et aux mesures de sauvegarde ;
- concourir à la mise en œuvre par la commune de ses obligations de planification et d'information préventive ;
- concourir à la définition et à la gestion de la défense extérieure contre l 'incendie de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne :

- **Véronique CLENET, correspondant incendie et secours**

Pour extrait conforme,

Secrétaire de séance

Président de séance

MAIRIE DE PLEUMEUR-GAUTIER (Côtes d'Armor)